

EVENEMENT



UN SÉQUOIA EN SOUVENIR DE LA GUERRE

Olivier JACQUIN, sénateur et membre de la Commission Aménagement du Territoire, a offert à la commune de Moncel un séquoia géant comme symbole de la Grande Guerre.

Accompagné d'une partie du conseil municipal, d'enfants fréquentant l'école, de parents d'élèves et de quelques curieux, le sénateur a planté cet arbre aux abords du stade multi-sports.

Olivier JACQUIN s'est prêté avec bonne humeur au jeu des questions/réponses avec les enfants. Il a ainsi pu évoquer la raison symbolique de cette manifestation. Il a également profité de l'occasion pour expliquer le rôle d'écu.

Olivier JACQUIN a offert au total 13 séquoias qui seront plantés sur la ligne de front entre Meuse et Moselle.

RAPPEL AU CIVISME



NEIGE ET VERGLAS

Avec l'hiver, les jours de pluie, neige et verglas arrivent. Pour éviter tout accident devant chez vous, pensez à nettoyer les feuilles mortes et débris qui s'agglomèrent le long des murs et caniveaux. En cas de chute de neige ou de verglas dégagez le trottoir et épandez du sable ou tout autre produit visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver.

En cas d'accident, votre responsabilité peut être engagée et dans ce cas, c'est votre assurance multirisque habitation qui prendra en charge le dossier.

Si vous êtes dans l'incapacité physique d'effectuer cette tâche n'hésitez pas à contacter la mairie pour une aide ponctuelle.

EN BREF

VOEUX DU MAIRE

Comme chaque année, Alain Chané accompagné du Conseil Municipal, présentera ses vœux aux habitants. La cérémonie suivie du pot de l'amitié aura lieu le vendredi 17 janvier à 19h à la salle polyvalente de la Gare.

REPAS DES ANCIENS

Le 18 janvier un repas et un après-midi récréatif sont organisés pour nos anciens. Ils pourront ainsi se retrouver pour partager un bon moment tous ensemble.

VACCINATION GRIPPE

Jusqu'au 31 janvier il est possible de se faire vacciner contre la grippe saisonnière. N'hésitez pas à contacter le Cabinet de Caroline TELHEIM au : 03 83 35 16 31

ELECTIONS MUNICIPALES

Pour ces élections, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020, contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédent le scrutin.

Contacter la mairie

Permanence Maire + Adjointes tous les mardis de 17h30 à 18h30

Adresse courrier : 1, place de la Mairie - 54280 Moncel-sur-Seille

Horaires d'ouverture

Lundi : 09h00-12h30 / 13h30 - 18h30

Mardi : 09h00 - 12h30 / 13h30 à 17h30

Jeudi : 09h00 - 12h30 / 13h30 à 17h30

Vendredi : 09h00 - 13h30

Téléphone : 03 83 31 74 22 - 06 58 09 60 85

Télécopie : 03 83 35 22 13

Courriel : mairie.moncel.sur.seille@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.mairiedemoncelsurseille.com/>

19

LE GDM

Le journal de la commune de Moncel-sur-Seille

UN VILLAGE
OÙ
IL FAIT BON VIVRE

Bonne Année 2020

COM COM

LE TRI
SE SIMPLIFIE !

A partir du 1^{er} janvier le centre de tri se modernise. Jusqu'à maintenant, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur emballages. Ce temps est révolu. Désormais, il sera possible de déposer tous les emballages de la cuisine et de la salle de bain dans le conteneur de tri.

Pots de yaourt, pots de crème, barquettes, sacs plastiques, tubes de dentifrice, boîtes à coton-tige, déodorants-bille... Tout devient recyclable, plus de question à se poser !

Une bonne nouvelle qui va simplifier la vie de tous les habitants !



DANS LA BENNE JAUNE ÇA CHANGE !

Désormais, en plus des briques, emballages carton, emballages en métal, bouteilles et flacons en plastique, vous pouvez trier tous les emballages en plastique de la cuisine et de la salle de bain. Même les boîtes en métal, tubes et couvercles y trouvent leur place.



DANS LA BENNE BLEUE RIEN DE NOUVEAU !

Continuez à trier le papier : cahier, livres, enveloppes, journaux, magazines, prospectus et courriers.



DANS LA BENNE VERTE RIEN DE NOUVEAU !

Ce container est réservé aux pots et bocaux en verre ainsi qu'aux bouteilles en verre. A noter que les couvercles et bouchons vont dans la benne jaune.



POURQUOI MAINTENIR L'ÉCOLE À MONCEL ?

Depuis longtemps, le regroupement pédagogique des 6 communes (Lanfroicourt, Bey, Brin, Mazerulles, Moncel, Sornéville) pose problème en raison de leur éloignement, donc du temps de transport des élèves et de la vétusté de l'école maternelle de Brin.

Ce regroupement était, jusqu'en 2018, géré par un syndicat intercommunal, le SIS de l'Amezule.

Depuis septembre 2018, c'est la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné qui gère la construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements scolaires.

Après un long travail de concertation sur le devenir et les implantations des écoles sur le territoire, les élus de l'intercommunalité ont mis l'accent sur le bien-être des enfants, avec la réduction du temps de transport journalier, la taille moyenne des écoles en terme d'effectifs et la répartition géographique équitable.

Un consensus s'est alors dégagé pour notre secteur, avec 2 scénarios :

- construction d'une école maternelle neuve à Brin et maintien des classes primaires actuelles
- constitution d'un groupe scolaire indépendant pour les enfants de Moncel et Sornéville.

Le 3 juillet 2019, le Conseil Communautaire, faisant fi des priorités retenues lors des débats, a acté la décision de construire une école de 8 classes à Brin sur Seille, entraînant la fermeture de 2 écoles : Moncel et Sornéville.

Les Conseillers Municipaux et les maires de Moncel et de Sornéville, non concertés, refusent cette solution et ont demandé à la Communauté de Communes de reconsidérer cette délibération pour les raisons évoquées ; devant son refus, ils ont décidé de faire un recours auprès du Tribunal Administratif, mettant en avant plusieurs vices de procédure.

Nous vous rappelons que :

- le nombre d'enfants résidant dans les communes de Moncel et Sornéville représente 40 % du nombre total d'enfants du SIS et ils constituent à eux seuls un effectif équivalent à plusieurs écoles de la Communauté de Communes ; nos communes accueillant sans cesse de nouvelles familles, nous voulons anticiper l'avenir et une évolution démographique constante.
- utiliser les bâtiments existants est une solution économique et écologique ; cela évite également le déplacement en bus de 90 élèves chaque jour.
- de nombreuses infrastructures de Moncel sont dédiées aux enfants : bibliothèque, jardin, par-

L'ÉCOLE UN ENJEU PRIMORDIAL POUR TOUS LES HABITANTS

L'école est un maillon essentiel dans un processus global de la vie municipale. La fin de l'école signifie aussi la fin de toute activité économique et entraîne la désertification. En perdant son école, un village devient moins attractif. Les vies associative, économique, culturelle s'appauvrissent. Moins de personnes souhaitent s'installer dans le village et cela a pour conséquence de faire baisser la valeur de l'immobilier. La population vieillit, des maisons restent inoccupées.



cours de santé, mare pédagogique, salle aux normes pour la cantine... autant d'efforts que la commune met en œuvre pour satisfaire les besoins pédagogiques.

- l'école crée une dynamique dans le village, comme la boulangerie, le cabinet d'infirmières... le lien social est une des plus fortes préoccupations des élus.
- l'Éducation Nationale, si prompt à fermer des écoles, a été consultée et n'est pas contre le maintien des 2 écoles ; c'est donc un projet de réorganisation locale, faisant consensus entre l'Éducation Nationale et les élus.
- le Président de la République a affirmé en avril 2019 qu'aucune fermeture d'école ne serait effective sans l'accord des maires.
- l'Association des Maires n'approuve pas non plus les fermetures d'école sans l'accord de l'édile concerné.

Nous sommes conscients de ralentir le projet des écoles de l'Amezule mais nous nous opposons fermement à la fermeture irréversible de nos écoles.

UNE RÉSERVE INCENDIE POUR LA SALLE POLYVALENTE ET LES MAISONS ADJACENTES

Le site de la salle polyvalente n'était pas protégé par un système de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Le Conseil Municipal a décidé d'y remédier.

L'aménagement de Réserves d'Eau Incendie permet de disposer d'une capacité hydraulique pour alimenter les engins de lutte contre l'incendie dans des secteurs où les réseaux d'adduction d'eau sont insuffisamment dimensionnés. Pour le secteur de la salle polyvalente, le Conseil Municipal a opté pour une réserve d'eau souple (photo ci-dessous).

Elle sera située sur la plateforme en terre battue à côté du local fibre optique le long de la route qui mène à Pettoncourt.

Cette poche souple appelée réserve aérienne fermée souple sera posée directement sur le

sol déjà stable du site. Le principal avantage de cette solution est que la réserve est abritée des feuilles mortes, animaux, algues...

Ce projet a été mené en étroite collaboration avec le service départemental d'incendie et de secours de Meurthe et Moselle. Pour que ce nouvel outil soit efficace il a fallu se plier à différentes normes indispensables afin que les soldats du feu puissent intervenir dans les meilleures conditions.

La distance entre l'accès à la ressource eau et l'éventuel incendie sera optimale. Le débit volume d'eau par unité de temps (m³/h) sera adapté. L'accessibilité des engins d'incendie pour accéder à ce point d'eau sera facile quelles que soient les conditions météorologiques.

CARACTÉRISTIQUES ET COÛT DE LA RÉSERVE D'EAU INSTALLÉE À MONCEL

La poche installée à Moncel est fabriquée par l'entreprise française CITERNEO. Elle est constituée d'un tissu technique enduit de PVC. Elle a un volume de 120 m³ et toutes ses caractéristiques techniques correspondent au Référentiel national de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Les travaux débuteront début 2020 et seront réalisés par l'entreprise BLAISIN.

La facture pour ces travaux s'élève à : 14762 € HT.

Pour financer cette opération la commune a obtenu deux subventions pour environ : 11667 €

